

**DÉPARTEMENT DES**

**LANDES**

**SBVL**

**Nombre de conseillers**

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 26

Pouvoirs : 5

Votants : 31

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**Séance ordinaire du 16 Juin 2026 à 09h00.**

Sous la présidence de Monsieur CAYRAFOURCQ Frédéric, Président.

*L'an deux mille vingt-six, le seize du mois de juin, le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au 412 avenue du Maréchal Leclerc à HAGETMAU, sous la présidence de Monsieur CAYRAFOURCQ Frédéric.*

**Délégués titulaires présents :**

M. BERNADET Pascal ; M. CASSIAU Pascal ; M. CASTAINGTS Marc ; M. CASTEL Philippe ; M. CAYRAFOURCQ Frédéric ; M. COLIN Hubert ; M. COUBLUCQ Laurent ; M. CRABOS Robert ; M. DAVANTES Jean-Charles ; M. DUBOY Jean-Claude ; MME. DUCASSE Catherine ; M. DULAYET Maurice ; M. DUTREUILH Damien ; MME. ERIDIA Martine ; MME. GERMANEAU Sandrine ; M. LALANNE Philippe ; MME. LANUQUE Véronique ; MME. LEENKNEGT Virginie ; M. LOCARDEL Gérard ; M. MOLLES Christian ; M. MUGAIN Nicolas ; M. NOGUÈS David ; M. PEDEGERT Daniel ; M. SOUSTRA Thierry

**Délégués suppléants présents :**

M. CARRERE Baptiste ; M. LAFERRERE Yannick

**Délégués titulaires excusés :**

M. ARRAMON Xavier ; M. BIENAIME Florian ; M. CARRERE Christian ; M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre ; MME. FOURCADE Sandrine ; M. GARBAY Vincent ; M. GOUAILLARDOU Frédéric ; M. HUSTET Hervé ; M. LABORDE Philippe ; M. LABORDE-RAYNA Philippe ; M. MAYSONNAVE Jean-Michel ; MME. MINELLE Céline ; M. PEDURTHE-LAUGA Jean-Pierre ; M. SAINT-GERMAIN Mathieu

**Délégués suppléants excusés :**

M. BACHERE Robert ; M. LUPIET Serge

**Délégués titulaires absents :**

M. CAZALA Serge ; MME. DELSOL Sandrine ; M. GABOULEAUD Jean-Jacques ; M. HAURAT Jean-Yves ; M. LANNEGRAND Stéphane ; M. LARRODE Roger ; M. MARQUIS MAJESTE LARROUY Tom ; M. MEUNIER Jean-Lou ; M. PAINGAUD Christophe ; MME. PEGUILHE Isabelle ; MME. PEYSALLE Florence ; M. VIDAILHET Jean-Paul



**Délégués suppléants absents :**

M. ALBERDI Daniel ; M. ARRIAU Philippe ; M. BARDERY Jean-Claude ; MME. CAZENAVE Isabelle ; MME. HOLVOET Rachel ; M. LANDRIEUX Alexis ; M. LASCOUMETTES Jean-Robert ; M. LAUDRIN Erwan ; M. MARQUIS Christophe ; M. SOUARN Boris

**Pouvoirs :**

M. BIENAIME Florian donne pouvoir à M. LOCARDEL Gérard  
M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre donne pouvoir à M. COUBLUCQ Laurent  
M. GARBAY Vincent donne pouvoir à M. CASSIAU Pascal  
M. LABORDE-RAYNA Philippe donne pouvoir à M. CAYRAFOURCQ Frédéric  
MME. MINELLE Céline donne pouvoir à M. DAVANTES Jean-Charles

**Secrétaire de séance :** M. NOGUÈS David

**Date de convocation :** 08 juin 2026

---

**DEL2026-22 : Désignation des représentants à l'Agence d'aide aux collectivités locales (ADACL)**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général de la fonction publique,

**VU** les statuts du syndicat mixte du bassin versant des Luys (SBVL),

**VU** la délibération du Syndicat du bassin versant des Luys en date du 02/10/2019 relative à son adhésion à l'Agence d'aide aux collectivités locales (ADACL),

**VU** le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil syndical en date du 18 mai 2026,

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'aide aux collectivités locales (ADACL),

**CONSIDERANT** qu'il est possible de déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret des délégués conformément à l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020,

**CONSIDERANT** que le Conseil syndical a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,

**CONSIDERANT** le rapport de M. le Président,



**CONSIDERANT** la candidature de M. DULAYET Maurice pour siéger à l'ADACL en tant que délégué titulaire et la candidature de MME.ERIDIA Martine pour être déléguée suppléante à l'ADACL

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Article 1 : DÉSIGNE** pour siéger à l'agence d'aide aux collectivités locales (ADACL) :

- Délégué titulaire : M. DULAYET Maurice
- Déléguée suppléante : MME. ERIDIA Martine

**Article 2 : DIT** que cette délibération sera notifiée à l'ADACL,

**Article 3 : CHARGE** le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,  
David NOGUÈS

Le Président,  
Frédéric CAYRAFOURCQ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noullobos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Téléréours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.*